

Matthieu POUX
Hervé SELLES

VIN ITALIQUE EN PAYS CARNUTE A propos d'un lot d'amphores Dressel 1 découvert à Chartres, rue Sainte-Thérèse

INTRODUCTION

L'étude de diffusion des amphores vinaires républicaines en Gaule septentrionale a bénéficié, au cours des dernières années, de nombreuses avancées. L'approche bibliographique soutenant les premières

cartes de répartition établies dans les années 1980 a progressivement cédé la place à des bilans ponctuels, centrés sur de vastes régions (Fig. 1). Pour prendre un premier exemple, la publication du mobilier amphorique de la vallée de l'Aisne a conduit au recensement de plusieurs centaines d'amphores Dressel 1 sur quel-

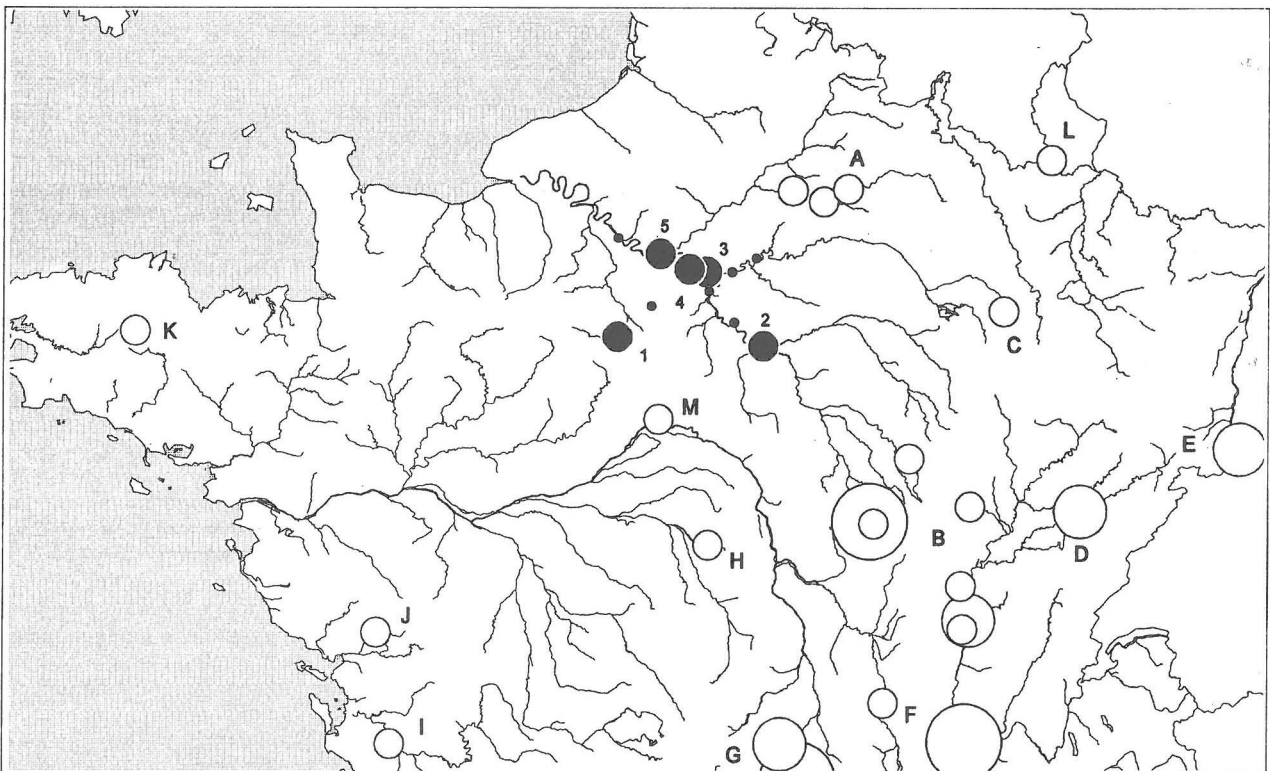


Figure 1 - Principales concentrations de découvertes d'amphores vinaires républicaines en Gaule septentrionale (état 1997).

Echelle : diamètre max. = plus de 1000 individus - diamètre min. = plus de 100 individus.

A = sites de la Vallée de l'Aisne ; B = sites de Bourgogne (Bibracte, Châlon-sur-Saône, Alésia, Tournus) ;

C = Naix ; D = Besançon ; E = Bâle ; F = Lyonnais (Lyon, Roanne) ;

G = sites arvernes (Clermont-Ferrand, Corent, Gergovie, Levroux) ; H = Levroux ; I = Saintes ; J = Fontenay-le-Comte ;

K = Paule-Saint-Symphorien ; L = Luxembourg (Titelberg, Clémency) ; M = Orléans.

Cercles pleins : nouveaux points de découvertes en Ile-de-France, sites de plus de 100 individus (diamètre max.), sites de plus de 30 individus (min.) : 1 - Chartres ; 2 - Varennes-sur-Seine ; 3 - Paris ; 4 - Nanterre ; 5 - Meulan-les-Mureaux.

ques sites privilégiés, au premier rang desquels Ville-neuve-Saint-Germain et Variscourt-Condé-sur-Suippe (Hénon 1995). Des données similaires résultent d'une étude récemment consacrée au nord-est de la Gaule (Baudoux 1996). Outre la multiplication des points de découverte isolés, le recours aux comptages systématiques a permis de mettre en évidence d'importantes concentrations d'amphores Dr. 1, en particulier à Naix/*Naesium* et à Bâle, où la prise en compte de quelques ensembles clos a permis un net accroissement de l'effectif (Poux 1998). Pressenties depuis longtemps, les quantités considérables d'amphores républicaines exhumées sur certains sites de Bourgogne se montent désormais, pour chacun d'entre eux, à plusieurs centaines, voire plusieurs milliers d'individus (F. Olmer, à paraître), de même qu'à Besançon, où la seule fouille du Parking de la Mairie a livré plus de 500 lèbres (Laubenheimer 1992). Plus au nord, dans la région trévière, la publication des amphores du Titelberg et du complexe funéraire de Clémency devait elle-même conduire à révéler l'existence d'un pôle d'importation non négligeable, en dépit de son éloignement des centres de redistribution (Metzler 1991, 1995). Dans un tout autre contexte géographique, l'exemple de Paule-Saint-Symphorien, en Bretagne, illustre parfaitement cette évolution : ce sont, en l'occurrence, pas loin de 200 amphores de type gréco-italique ou Dr. 1 qui ont été exhumées en quelques années de fouille, dans un contexte régional qui ne faisait jusqu'alors état que de découvertes isolées, dépassant très rarement la dizaine d'unités (Menez 1997 ; Laubenheimer, à paraître).

Première base de réflexion pour les synthèses à venir, ces nouvelles données appellent d'ores et déjà deux constats. Le premier tend à conforter, au-delà des estimations théoriques, l'ampleur et la précocité de ce courant d'importation : sans soutenir la comparaison avec les quantités d'amphores exhumées au sud de la Loire ou le long du couloir Saône-Rhône, la part des importations de vin italique sur certains sites de Gaule septentrionale revêt aujourd'hui une importance insoupçonnée. La présence récurrente, sur ces mêmes sites, d'amphores clairement attribuables au type gréco-italique "classique" antérieur au milieu du II^e s. av. n. è., tend également à faire reculer de plusieurs décennies les origines du grand commerce vinicole de la fin du second Age du Fer.

Le second constat touche à la distribution très sélective des découvertes : derrière le sentiment de dispersion inspiré par les premières cartes de diffusion, se profile aujourd'hui une image beaucoup plus contrastée que dans le reste de la Gaule, dominée par des concentrations plus ou moins marquées, en fonction des zones et des sites étudiés. Une situation qu'il semble à première vue logique d'imputer à un état des recherches notoirement inégal d'une région à l'autre.

IMPORTATIONS D'AMPHORES VINAIRES RÉPUBLICAINES EN ILE-DE-FRANCE : premier bilan

C'est dans ce contexte mouvant que s'inscrit le présent rapport, extrait d'un premier bilan consacré aux importations d'amphores républicaines en Ile-de-France (Poux, à paraître). Les quelques concentrations illustrées ici à titre préliminaire viennent combler un vide de la recherche, dans une région —la moyenne vallée de la Seine— jusqu'alors peu concernée par ce phénomène (Fig. 1, n^{os} 1-5). Une série de découvertes récentes et pour la plupart inédites, de vastes habitats groupés ou sites d'*oppida* occupés du II^e s. à la fin du I^{er} s. av. J.-C., révèle la part importante prise par les Dr. 1 dans les faciès amphoriques locaux : c'est le cas de Chartres (Eure-et-Loir), mais aussi du site des "Guignons" à Nanterre (Hauts-de-Seine), de Meulan-Les Mureaux (Yvelines), de Varennes-sur-Seine (Yonne) ou de Lutèce-Paris, sur lesquels le nombre d'amphores vinaires Dr. 1 dépasse très largement la centaine d'individus. Abstraction faite des tessons résiduels issus des niveaux gallo-romains de Melun ou de Meaux, qui laissent présager des découvertes tout aussi substantielles, la présence d'amphores sur d'autres sites secondaires, à Vaires-sur-Marne ou à Chelles (Seine-et-Marne), à Bobigny (Seine-Saint-Denis) ou à Rungis (Val-de-Marne), ainsi, en quantités généralement très restreintes, que sur une trentaine d'établissements ruraux situés à proximité des voies navigables, ne suffisent pas à relativiser ce phénomène de concentration.

C'est, quoi qu'il en soit, un commerce de plusieurs centaines d'amphores qui se dessine dans cette région restée longtemps à l'écart des grands modèles de diffusion, malgré sa situation privilégiée à la confluence de plusieurs axes fluviaux (Seine, Marne, Oise, Aisne, Eure, Yonne). Sans atteindre, encore une fois, les concentrations mises en évidence sous d'autres latitudes, les effectifs énumérés plus haut constituent une donnée nouvelle pour cette région de la Gaule, au moins comparables aux importations de la vallée de l'Aisne, dont l'Ile-de-France a pu constituer une étape, *via* la vallée de la Seine et de l'Oise.

Situé au sud-ouest de la zone étudiée, l'exemple de Chartres s'inscrit légèrement en marge de ce phénomène d'importation. Du fait de sa situation relativement isolée à l'intérieur des terres¹, à plus de 60 km au sud de la voie de la Seine, les quantités d'amphores exhumées dans le chef-lieu carnute n'apparaissent que plus remarquables : l'effectif mis au jour en l'espace de quelques campagnes de fouilles limitées, estimé à plusieurs centaines d'individus, tranche avec le faible nombre de découvertes signalées en Eure-et-Loir². Le contexte particulier des ensembles présentés ici fournit l'occasion d'appréhender les modalités de diffusion et de consommation de vin italique en pays Carnute.

1 Chartres, dont le nom latin *Autricum* signifierait «batterie sur l'Eure» (*autura*), peut avoir joué un rôle dans le transit fluvial en direction de Rouen. Cependant, les données connues pour les périodes médiévale et moderne confèrent à cette activité un rôle mineur par rapport au transit routier (Chedeville 1991, p. 439 ; Billot 1987, p. 64 et 238).

2 Sur le département, peu d'observations ont porté sur la période gauloise. La présence discrète d'amphores Dr. 1 est signalée à Châteaudun, Alluyes-Saumeray, Fort-Arrouard et Allaines.

CONTEXTE

Chartres compte parmi les rares chefs-lieux de Gaule romaine implantés dans le périmètre d'une enceinte fossoyée protohistorique. Distant d'un kilomètre du bord du plateau délimité par la vallée de l'Eure et recoupant une vallée affluente, cette vaste construction caractérisée par un fossé de 4 à 6 m de profondeur doublé d'un talus, enferme un espace de l'ordre de 200 ha³.

A l'intérieur de cet espace, seul le site de la rue Sainte-Thérèse a livré les vestiges d'une occupation gauloise structurée, accompagnés d'un abondant mobilier amphorique (Fig. 2, C.20 ; Fig. 3). Dans l'état actuel des traitements documentaires, cinq autres sites localisés sur le plateau ont fourni un ou plusieurs éléments d'amphore Dr. 1, tous issus de contextes augustéens, voire plus récents (Fig. 11). C'est le cas en particulier du site de la rue de Fourmestaux (C.150), situé à moins de 50 m au sud-ouest du site Sainte-Thérèse, du site du Parvis de la Cathédrale (C.75) distant de 300 m et des sites de la rue Nicole (C.149), du Grand Faubourg (C.94) et de la Place des Halles (C.27) (Fig. 2).

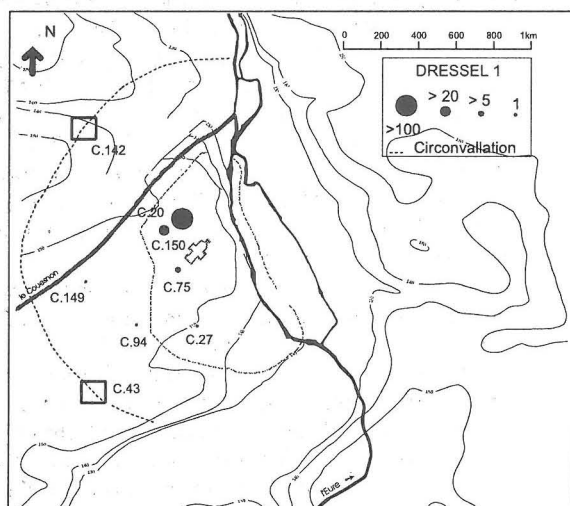


Figure 2 - Chartres, circonvallation gauloise et localisation des sites mentionnés dans l'article.

L'occupation gauloise du site de la rue Sainte-Thérèse a été décelée entre 1969 et 1972 par P. Courbin à l'occasion d'un chantier-école implanté à l'emplacement présumé du *forum* de la ville romaine (Courbin 1974a et b, 1978a et b). La fouille a permis le dégagement partiel d'un bâtiment monumental composé d'une double rangée de petites pièces, observé sur 40 m de longueur sur environ 15 m de largeur (Fig. 3). Cette construction fut interprétée comme la façade nord du *forum*, doublée d'un ensemble de boutiques. L'occupation gauloise mise en évidence par les divers sondages ouverts dans ce secteur, est décrite comme fortement structurée (fosses, sols, trous de poteaux, rigoles ...).

Entre 1975 et 1976, le Groupe de Recherches Archéologiques de Chartres, dirigé par Ph. Dessen et M. Marie, s'est attaché à préciser la nature de cette

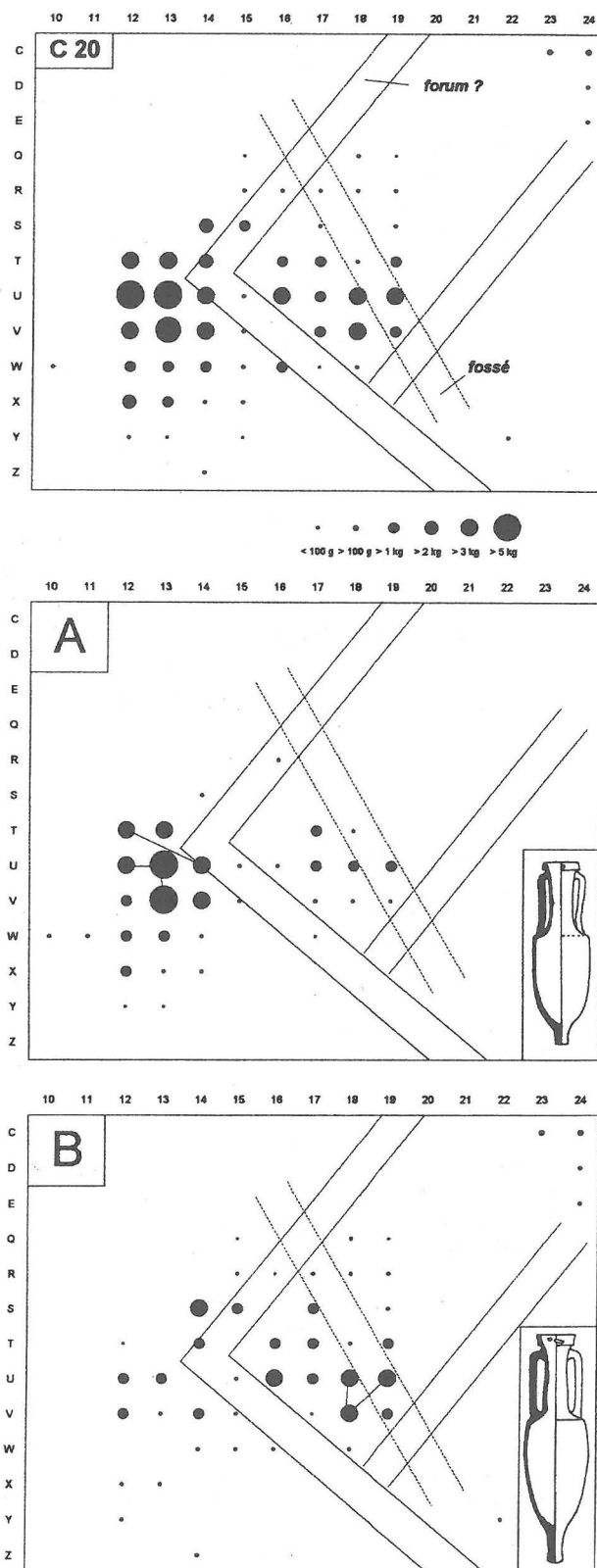


Figure 3 - Chartres, rue Sainte-Thérèse : schéma de fouille, répartition générale des dépôts d'amphores et distribution par horizon (A et B).

3 Son tracé a été observé sur 1,7 km de longueur et sondé, lors de fouilles récentes, en deux emplacements.

occupation. En 1975, une aire de fouille de 30 m² a été ouverte. Elle a été implantée dans le secteur nord-ouest du bâtiment public. L'aire de fouille fut portée à 40 m² en 1976. Malgré l'étroitesse de la fenêtre et l'existence de profondes perturbations antiques et médiévales, cette fouille stratigraphique d'une qualité documentaire irréprochable a mis en évidence deux phases d'occupation gauloise (Fig. 3, A et B). Le principal vestige réside dans un large fossé à profil en V d'un demi-mètre de profondeur, associé à des niveaux de sols incluant un abondant mobilier dont une sélection représentative a été publiée en 1985 (Brunet 1985). L'ensemble est considéré comme une occupation ponctuelle, immédiatement antérieure à la conquête césarienne (Dessen *e.a.* 1976 ; Brunet 1985).

L'accessibilité des archives établies lors des fouilles de 1975 et 1976 (documentation et mobilier) a permis de reprendre exhaustivement les données des fouilles. Les comptes rendus succincts des fouilles anciennes dirigées par P. Courbin de 1969 à 1987, en revanche, décrivent peu le mobilier découvert lors des travaux, de sorte que seule une sélection d'objets parmi le mobilier découvert a pu être réalisée.

LES AMPHORES DE LA RUE SAINTE-THÉRÈSE : un cas taphonomique particulier

Le mobilier de la rue Sainte-Thérèse s'élève à près de 1400 tessons d'amphores républicaines, pour un poids total dépassant les 100 kg, auxquels il faut ajouter une part marginale d'amphores plus tardives issues des niveaux romains du I^{er} s. de n. è. Le seul décompte des lèvres permet d'attribuer cette masse de tessons à près d'une centaine d'individus différents. Ces quantités d'amphores, exhumées sur une surface de fouille relativement restreinte, s'inscrivent dans un ordre de grandeur équivalant aux effectifs globaux livrés par la plupart des grands *oppida* de Gaule septentrionale ayant bénéficié de fouilles extensives.

Le manque d'attention porté au mode de formation des dépôts archéologiques et, en particulier, aux phénomènes de résidualité propres aux découvertes d'amphores Dr. 1 en milieu terrestre, a longtemps été à l'origine d'un profond malentendu : l'assimilation hâtive de tout lot céramique fragmentaire à de simples dépôts domestiques, censés refléter un faciès de consommation limité dans le temps, allant jusqu'à remettre en cause les fondements mêmes d'une recherche typologique en quête de nouveaux repères. Une approche taphonomique préalable, portant sur les modalités d'enfouissement, le degré de conservation, le mode de fragmentation et de sélection des dépôts d'amphores, permet d'éviter les confusions, tout en aidant parfois à mieux cerner certaines implications sociales et culturelles inhérentes à la consommation d'alcool en milieu indigène (Poux 1997).

L'excellente qualité des fouilles et de la documentation stratigraphique recueillie rue Sainte-Thérèse s'accorde avec cette démarche fondée sur un examen minutieux des contextes. En ce qui concerne les amphores, deux types de dépôts peuvent être distingués, correspondant à deux horizons parfaitement délimités, tant en stratigraphie qu'en développement spatial (Fig. 3, A et B).

Le groupe de dépôts le plus récent (horizon remanié, ou "horizon B") englobe une masse importante de tessons, dispersée de manière relativement uniforme sur l'ensemble de la zone fouillée, malgré une plus forte densité dans la moitié orientale du chantier, à proximité du fossé gaulois (Fig. 3, B). Ce type de matériel se rencontre essentiellement dans les niveaux supérieurs de l'occupation gauloise, ainsi que dans les couches romaines du I^{er} s. de n. è (couches 1-19, 23, 26, 30, 49, 72, 76, 80 et 84). De cet horizon semble également provenir la majeure partie du matériel exhumé par P. Courbin en 1969-70 (Fig. 10), de même que les Dr. 1 présentes sous forme résiduelle dans les niveaux augustéens du Parvis, des Halles et de Fourmestraux (Fig. 2 et 11). Le fort degré d'usure caractérisant certains tessons, issus aussi bien des couches gauloises superficielles que romaines, trahit dans les deux cas la présence d'éléments résiduels, difficilement exploitables à des fins typologiques.

Plus intéressant est le matériel issu des couches profondes de l'occupation gauloise (horizon primaire, ou "horizon A"). Ce second type de dépôts, qui se distingue du précédent par un meilleur état de conservation et une répartition plus localisée à l'ouest du chantier, concerne au premier chef la couche 132, qui a livré à elle seule près du quart du mobilier exhumé sur le site (Fig. 3, A). Les amphores issues d'autres couches adjacentes (78, 118, 119, 124, 127) se rattachent au même horizon, comme l'attestent quelques collages effectués entre ces différents niveaux.

Ce matériel présente, d'un point de vue taphonomique, plusieurs particularités.

Une première caractéristique réside dans son très faible degré de dispersion. Comme l'indique la Fig. 3, le gros des amphores de la rue Sainte-Thérèse correspond en effet à un matériel très localisé, marqué, tous niveaux confondus, par un net regroupement au sud-ouest du chantier. Trois quarts des amphores recueillies en stratigraphie étaient regroupées sur une surface inférieure à 15 m², attenante à l'angle du grand édifice gallo-romain, d'où semble également provenir une part importante du matériel recueilli hors stratigraphie (Fig. 3, A). Cette cohésion spatiale se traduit également par plusieurs recollages effectués entre certains contextes plus ou moins éloignés. Il ne s'agit donc pas, comme c'est souvent le cas, d'un matériel dispersé aléatoirement sur toute la surface d'occupation, mais d'une accumulation de récipients, amassés en ce point précis du site à des fins de stockage ou de mise à l'écart volontaire. La nature très concentrée de cet amas, constitué de plusieurs dizaines de kg d'amphores, soulève d'emblée plusieurs questions.

À la répartition très localisée des dépôts inférieurs s'ajoute, comme indiqué plus haut, leur parfait état de conservation. La plupart des tessons issus de l'horizon A comportent en effet des cassures très peu émoussées et des surfaces peu corrodées. Cette situation témoigne non seulement du peu de temps écoulé entre le bris des amphores et leur enfouissement, mais aussi d'un très faible brassage post-dépositionnel. Ces conditions très particulières ont notamment permis la préservation de trois marques peintes (*tituli picti*, voir *infra* Fig. 14), suffisamment rares en Gaule du Nord pour être soulignée. De même que l'absence de

stratification au sein des amas exclut une lente accumulation de reliefs consommés au fil du temps, l'excellente conservation des tessons plaide ici en faveur d'un dépôt unique, effectué en un laps de temps très court.

La principale anomalie inhérente au mobilier de la rue Sainte-Thérèse, sans distinction d'horizon, tient néanmoins à sa composition. Fondé sur une base statistique représentative de plus d'un millier de tessons, le comptage des dépôts par parties d'amphores représentées révèle en effet une très forte prépondérance des parties supérieures (Fig. 6) : même en tenant compte des éclats indéterminés, l'échantillon est composé à près de 90 % de tessons de cols, de lèvres et d'anses, alors qu'ils représentent, en terme de volume, moins du tiers d'une amphore entière, dont les éléments de panse constituent généralement l'essentiel des découvertes d'habitat. Encore plus significative, la part des fonds se résume à deux fragments de pied découverts hors stratigraphie (Fig. 10, n^{os} 29-30). Cet écart, qui ne renvoie certainement pas à une sélection des bords à la fouille⁴, apparaît encore plus important si l'on ne considère pas les dépôts superficiels du I^{er} s. apr. J.-C., qui présentent une composition beaucoup plus homogène.

Peu important en terme de poids, ce phénomène de regroupement apparaît encore plus flagrant exprimé en terme d'individus : comme en témoigne la variété des types de pâtes et des profils de lèvres représentés au sein de l'échantillon, le mobilier amphorique de la rue Sainte-Thérèse résulte de l'accumulation de plus d'une centaine de cols d'amphores différentes, regroupés en ce point précis du site. On peut donc supposer que l'enfouissement des dépôts a été précédé d'une désolidarisation systématique des cols et d'un ramassage sélectif des parties d'amphores. La question de savoir si cette opération renvoie à un mode d'ouverture particulier des récipients (par décolletage) ou à une séparation volontaire des cols en vue de leur réutilisation, sera discutée plus bas. La fréquence des cols et le faible poids de tessons totalisés, rapporté au nombre initial d'individus, impliquent une autre conséquence logique : à savoir la disparition de près de deux tonnes de débris de panses et de pieds, stockés ou dispersés en d'autres points du site, inexplorés à ce jour. A cette situation fait écho la découverte, Place des Halles, d'une panse de Dr. 1B complète privée de son col, ainsi qu'une autre amphore, décolletée, conservée au Musée des Beaux-Arts, de provenance inconnue (Fig. 11, n^{os} 10-11).

Ce déséquilibre est clairement illustré par les prises de vue effectuées lors de la fouille : sur l'une des photographies montrant les dépôts d'amphores en cours de dégagement figure un col complet, environné de fragments d'anses, de lèvres et de cols isolés, gisant en bordure du fossé gaulois (Fig. 4). L'absence de connexion entre ces différents éléments et la dispersion des recollages, permettent en outre d'affirmer que les cols n'ont pas été déposés intacts, mais sous forme de

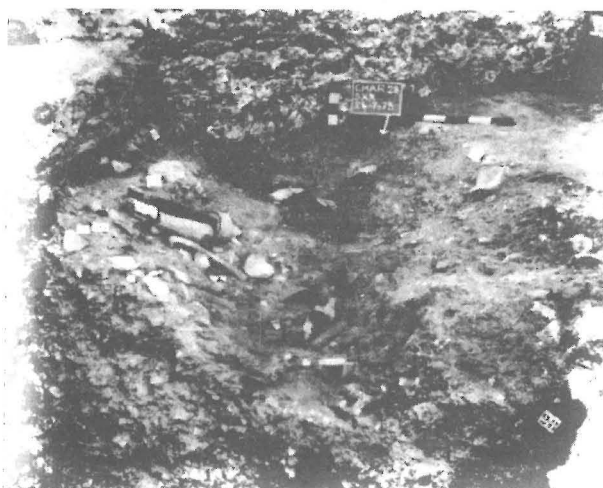


Figure 4 - Chartres, rue Sainte-Thérèse, vue des dépôts d'amphores en cours de fouille (limite orientale du fossé gaulois, horizon B).

fragments épars. Le degré de fragmentation relativement élevé des amas renvoie donc à une destruction antérieure et vraisemblablement volontaire des amphores : bien que difficiles à mettre en évidence sur les cols, par essence plus fragiles que le reste du récipient, plusieurs points d'impacts résultant de chocs violents plaident en effet pour un mode de destruction à l'aide d'outils, opéré, si l'on en juge par la fraîcheur des cassures, peu avant leur enfouissement. Certaines lignes de fractures caractéristiques, engendrées par une onde de choc hélicoïdale, évoquent un mode de décolletage par lame déjà observé sur les amphores du Verbe-Incarné, à Lyon (Picon et Génin 1989, renseignement Ph. Thirion).

Tout aussi difficilement interprétables sont les traces de cuisson observées sur environ un quart de tessons issus de l'horizon A : surfaces noircies, pulvérulentes ou recouvertes de dépôts cendreaux, ainsi que quelques déformations ou éclats dus à des températures très élevées, attestent qu'une partie des dépôts ont été soumis à une crémation très poussée avant enfouissement. Toutes ces observations opposées au bon état de conservation des dépôts ne sauraient s'expliquer, comme c'est parfois le cas, par un long parcours résiduel ou une réutilisation domestique de certains tessons.

Densité, homogénéité et état de conservation exceptionnel caractérisent ce lot d'abord sélectionné pour son ampleur. D'autres observations, portant sur le mode de séparation et de sélection des cols, suivi du bris volontaire et d'une crémation partielle des dépôts avant enfouissement, soulèvent plusieurs questions qui seront examinées au terme de cet article. Quoi qu'il en soit, et même si les données de fouille n'en restituent qu'une vision incomplète, l'ensemble de la rue Sainte-Thérèse recèle un potentiel d'interprétation dont nous prive souvent la nature remaniée des découvertes d'habitat.

4 Contrairement au poids qui leur est accordé sur les planches typologiques, les fragments de lèvres proprement dits représentent à peine 14 % de l'échantillon, constitué en majorité d'éléments de cols ou d'anses indéterminés.

TYPOLOGIE ET DATATIONS

Au-delà de leur apport à une meilleure appréhension du contexte archéologique, toutes ces observations ne sont évidemment pas sans conséquences sur l'approche typo-chronologique. De la distinction opérée plus haut, entre dépôts primaires et secondaires, dépendent notamment pour une grande part les datations affectées à un faciès amphorique qui ne saurait être considéré uniquement dans sa globalité. Autre conséquence logique du déséquilibre observé dans la composition du lot, l'étude typologique portera uniquement sur les bords, soit un panel représentatif de 107 profils complets.

La priorité donnée, dans plusieurs études récentes, aux ensembles clos caractérisés par un faciès typologique limité dans le temps, a déjà contribué à lever nombre de problèmes méthodologiques propres à la typologie des amphores républicaines (Metzler *et alii* 1991 ; Olmer *et alii* 1996 ; Poux *et alii* 1999 ; voir également les contributions d'A. Desbat et G. Maza dans ce même volume). Ces exemples semblent s'insérer, à l'instar du matériel des tombes et des épaves, dans un système relativement lisible : suivant les transformations de module et de forme soulignées depuis longtemps par les lots d'épaves, la morphologie des tessons obéit selon toute évidence à une évolution progressive (élongation des profils de lèvres et des fonds, épaississement des anses et des parois), dont rend compte l'approche statistique appliquée aux découvertes d'habitat.

Dans cette perspective, la meilleure garantie réside dans le recours aux datations absolues : soit une quinzaine de marques peintes datées à l'année près (Fig. 8), ainsi que quelques sites bénéficiant de datations historiques et certains lots d'épaves distingués pour leur fiabilité. Ce référentiel récemment remis à jour, dont une quinzaine de dates consulaires établies à l'année près, offre une série de repères solides sur lesquels doit s'appuyer prioritairement toute étude typo-chronologique (Poux 1998, avec références).

Considéré dans son ensemble, sans distinction d'origine ou de contexte, le faciès formé par les amphores issues des sites chartrains frappe d'emblée par sa diversité. Le recours à un mode de représentation statistique déjà expérimenté à Bâle et sur plusieurs sites de l'ouest de la Gaule (Laubenheimer, à paraître) illustre parfaitement la dispersion des valeurs typométriques (Fig. 8). On distingue ainsi la présence des types suivants :

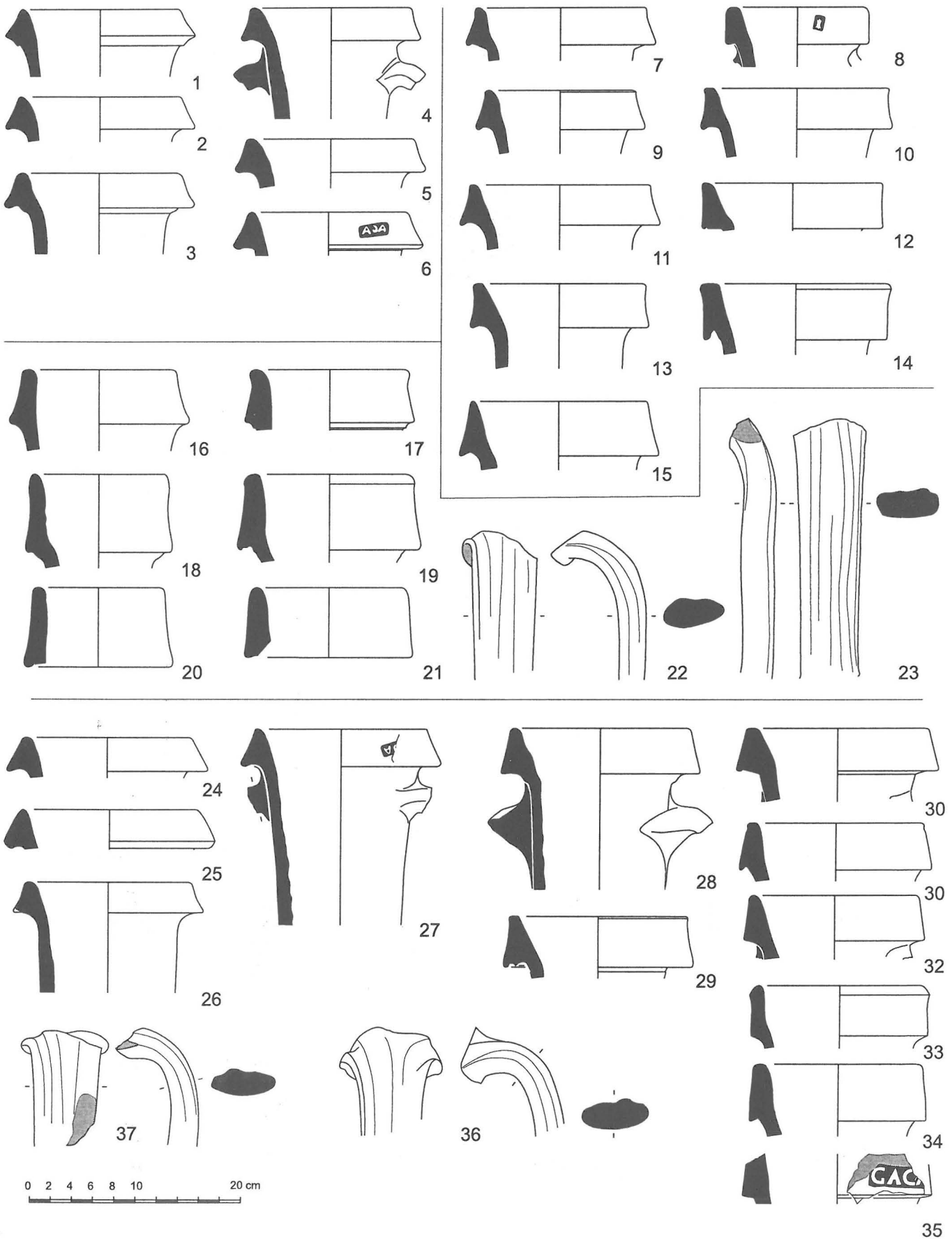
■ Une part d'amphores italiennes précoces, caractérisées par un profil de lèvre triangulaire de faible hauteur, quoique fortement accentué (Fig. 5, n^{os} 1-6, 24-26 ; Fig. 10, n^{os} 1-4). Le terme de gréco-italiques tardives ou de transition semble pouvoir être retenu, si l'on s'en tient à la définition communément admise, qui permet d'attribuer à cette variante les lèvres dont le rapport de hauteur sur largeur (HL/EL) ne dépasse pas ou égale 1,3 (Gateau 1990 ; Sanmarti-Gregio 1992). Cette attribution s'applique sans équivoque à une petite série de lèvres pour lesquelles cet indice est inférieur à 1 (Fig. 8). Établie de longue date, l'antériorité de ce groupe, bien représenté dans la première moitié du II^e s. av. J.-C. dans les niveaux de Carthage, sur les

épaves du Grand-Congloué 1 ou de Briande, trouve confirmation dans le profil d'une lèvre de Bolsena, datée par marque consulaire aux alentours de 180 av. J.-C. (Fig. 7). Le profil moins prononcé des exemplaires chartrains s'inscrit visiblement dans un stade plus avancé de l'évolution, plus proche, par exemple, de certains représentants tardifs du type, attestés en proportions à peu près identiques sur les camps de Numance, occupés et abandonnés à la fin des années 130 av. J.-C. (Sanmarti-Gregio 1992). Cette datation basse s'accorde également avec la présence, au sein de l'échantillon, de plusieurs formes dites "de transition", associant certains caractères propres aux gréco-italiques et aux Dr. 1 : ont été regroupées sous ce terme une quinzaine de lèvres caractérisées par un indice de hauteur sur épaisseur inférieur à 1,3 (Gateau 1990).

■ L'effectif se compose pour plus de 35 % de variantes anciennes de la forme Dr. 1, désignée par commodité sous le terme aujourd'hui dépassé de "Dressel 1A". Comme on le sait, ce dernier regroupe une multitude de profils à la morphologie très variable (à bord triangulaire plus ou moins incliné, à bandeau vertical court, à sillon sublabial et/ou ressaut interne), dont l'attribution à un même type ne peut actuellement s'appuyer que sur une définition par défaut, avec pour seul critère fiable la hauteur du profil de lèvre, inférieure à 5,5 cm (Tchernia 1986). La simultanéité de ces diverses variantes est attestée par un large faisceau de références étroitement datées, regroupées majoritairement dans le dernier quart du II^e s. av. J.-C. : à commencer par une série de marques consulaires issues des puits d'Agen ou de Rodez, Fiesole, Valencia, Carthage (Fig. 7), correspondant aux types présents dans les niveaux d'abandon de Numance ou de Frégelle, vers 130-120 av. J.-C. Ce groupe de lèvres courtes et inclinées ne bénéficie en revanche d'aucune référence véritablement fiable postérieure aux années 80-70 av. J.-C. : l'absence de marques consulaires, de cargaisons d'épaves homogènes ou d'ensembles funéraires clos pouvant établir la survivance des Dr. 1A au-delà de cette date n'autorise donc pas à extrapoler une période de diffusion maximale clairement circonscrite entre le milieu du II^e s. av. J.-C. et le premier tiers du I^{er} s. av. J.-C.

■ Moins commune, la présence d'une part non négligeable de lèvres à haut bandeau rentrant, pouvant être attribuées à la variante Dr. 1C de N. Lamboglia (Fig. 5, n^{os} 16-21 ; Fig. 9, n^{os} 16-18 ; Fig. 10, n^{os} 5-7). Hormis leur profil très allongé, d'une hauteur supérieure à 5,5 cm, pouvant atteindre jusqu'à 7 cm, le meilleur critère réside dans leur orientation rentrante, impliquant un très faible diamètre d'ouverture (DL < 13 cm) qui permet de les distinguer des Dr. 1B. Cette attribution est confirmée par la présence, au sein de l'effectif, de quelques profils d'anses caractéristiques, marqués à la jonction du col par un fort épaississement et plusieurs nervures profondes (Fig. 5, n^{os} 36-37). Malgré une chronologie aux contours encore mal définis, les Dr. 1C sont attestées dès le dernier quart du II^e s. av. J.-C., avant de connaître une diffusion limitée et parallèle à celle des Dr. 1A, au moins jusqu'au début du I^{er} s. av. n. è. si l'on s'en tient aux cargaisons d'épaves (Charlin *et alii* 1978).

■ Au dernier stade de cette évolution figurent près d'un quart de lèvres appartenant au type Dr. 1B, qui est



Dessins : P. Chauve (Maison de l'Archéologie, Chartres)

Figure 5 - Chartres, rue Sainte-Thérèse. Amphores de l'horizon A, couche 132 (1 à 23) et niveaux rattachés (24 à 35).

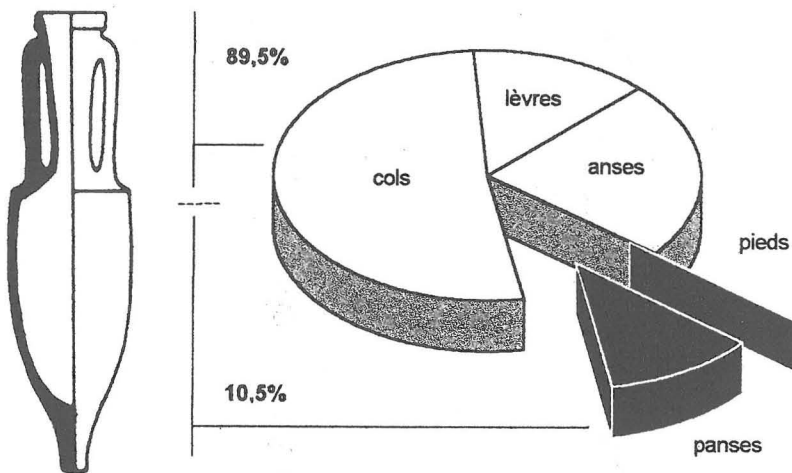


Figure 6 - Chartres, rue Sainte-Thérèse, décomposition des dépôts par parties d'amphores représentées (horizons A et B confondus).

aussi le mieux défini : cols massifs pourvus de lèvres à haut bandeau évasé, d'une hauteur supérieure à 5,5 cm, et de diamètre plus important, dépassant généralement 15-16 cm (Fig. 8). A cette variante correspond une panse complète découverte place des Halles (Fig. 11, n° 10), que distinguent la hauteur importante du pied (supérieure à 18 cm) et une carène marquée à la liaison panse/épaule, caractéristiques communes aux rares fragments de pieds et d'épaulements exhumés rue Sainte-Thérèse (Fig. 10, n°s 27-29) ou à Fourmestraux (Fig. 11, n° 5). Produit dès la première décennie du I^{er} s. av. J.-C., comme l'atteste une marque consulaire recueillie à Burriac (Fig. 7), le type connaît une diffusion massive durant une courte période, des années 80-70 av. J.-C. à la Conquête césarienne. En dépit de quelques attestations tardives –marques consulaires de Carthage (25 av. J.-C. : Fig. 7) et de Rome (13 av. J.-C., non représentée)–, la date de disparition quasi définitive des Dr. 1B semble en effet s'établir peu avant les années 30 av. J.-C. (cf. la contribution d'A. Desbat dans ce même volume).

La juxtaposition de ces différents types couvre à l'évidence une longue période d'importation, s'étendant sans interruption apparente de la fin du II^e s. av. J.-C. à la période augustéenne. Pris dans sa globalité et dans l'hypothèse avancée à l'origine par les fouilleurs, d'une occupation courte étalée sur une à deux générations seulement, cette diversité pourrait également donner le sentiment d'une longue cohabitation de toutes ces variantes jusqu'à la fin du I^{er} s. av. n. è.

Cette dernière hypothèse résiste difficilement face à l'évolution typologique esquissée par les marques consulaires et les épaves, qui vaut également pour le matériel terrestre, dès lors que l'on raisonne en terme de proportions plutôt que de présence-absence. Cette évidence se vérifie pour les sites char-

trains, en particulier rue Sainte-Thérèse, où l'étude statistique appliquée à une centaine de lèvres dont plus des deux tiers recueillies en stratigraphie, montre que ces différents types sont loin de se répartir de manière homogène sur l'ensemble des contextes. Si l'on se réfère à la distinction taphonomique opérée plus haut entre couches profondes (horizon A) et superficielles (horizon B), la distribution du matériel s'organise selon deux faciès bien distincts :

Horizon/type	A	B	(hors contexte)
Italiques précoces	5		2
Transition	8	3	4
Dressel 1 (1A)	14	10	13
Dressel 1C	6	3	4
Dressel 1B		16	7
Pascual 1		1	
TOTAL	34	33	30

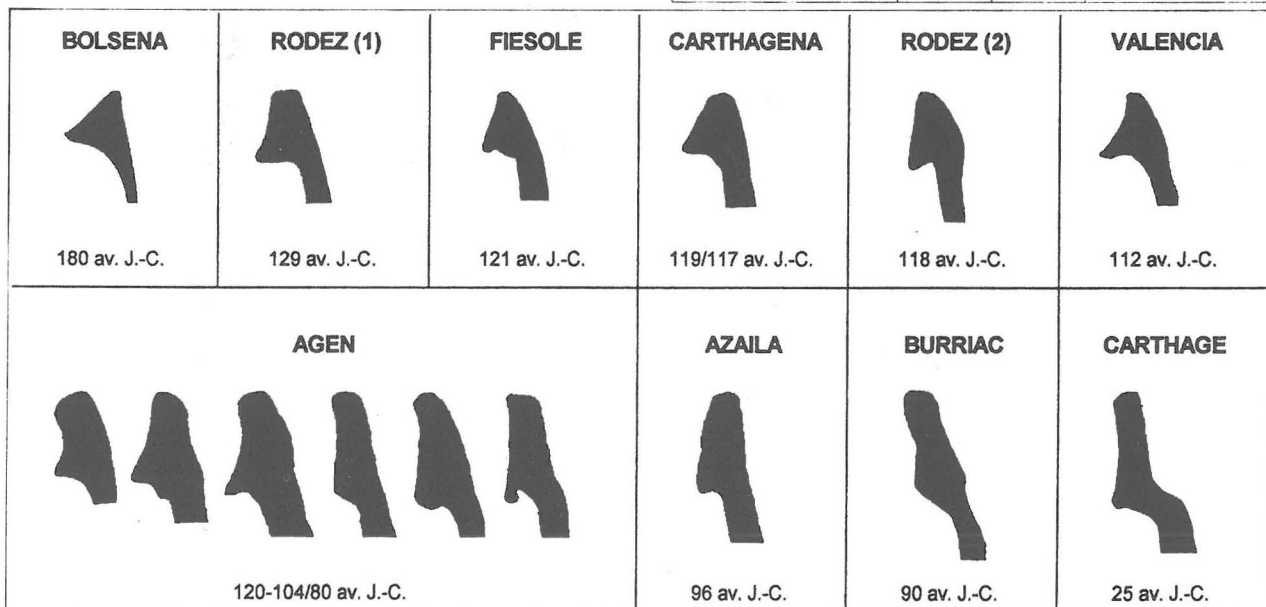


Figure 7 - Marques consulaires sur amphores italiques (Poux 1998).

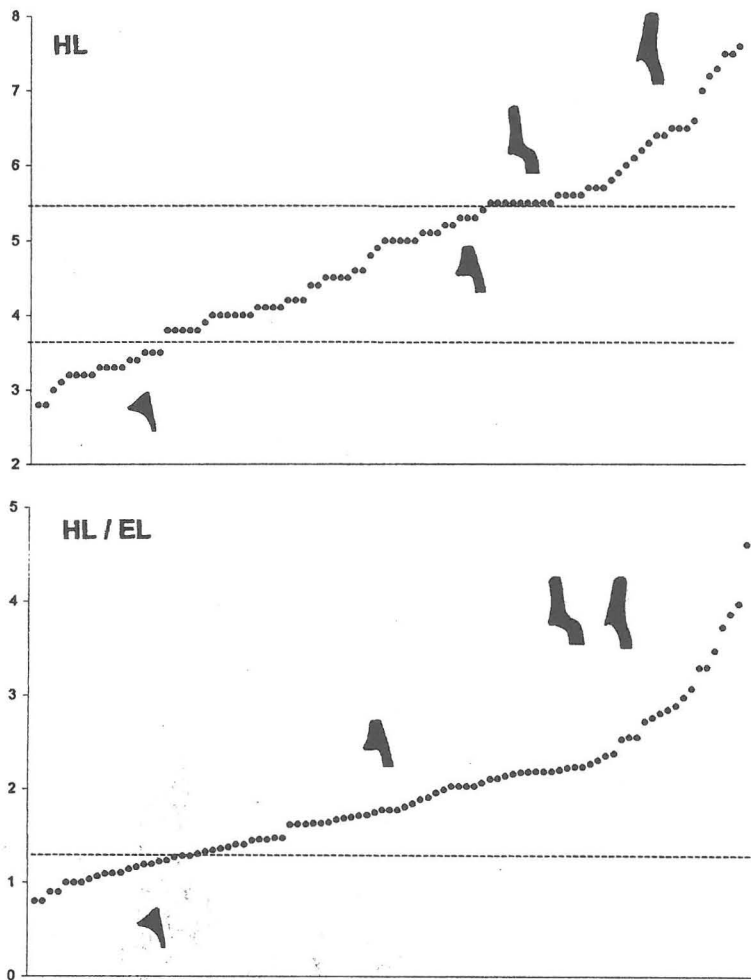


Figure 8 - Chartres, mesures des lèvres d'amphores italiennes (tous sites et contextes confondus) : diagramme de distribution des hauteurs (HL) et des indices de hauteur sur épaisseur (HL/EL), classés dans l'ordre croissant.

Peu dissociés en termes de types représentés, ces deux faciès se caractérisent en revanche par une inversion presque parfaite des proportions.

Une première phase d'importation est matérialisée par un ensemble homogène, constitué de 35 individus bien localisés en stratigraphie. De cet horizon A proviennent la plupart des gréco-italiques tardives ou de transition recensées sur la fouille (Fig. 5, n^{os} 1-6, 24-26), de même qu'une majorité de Dr. 1C (6 individus : Fig. 5, n^{os} 16-21). Les formes de transition et les variantes anciennes de la forme Dr. 1 constituent néanmoins la majeure partie de l'échantillon (22 individus), qui ne comprend, en revanche, aucune lèvre de plus de 5,5 cm de hauteur attribuable *stricto sensu* au type Dr. 1B⁵. Le bon état de conservation et la cohésion de cet ensemble, soulignée par la présence conjuguée de trois marques peintes identiques et deux timbres ho-

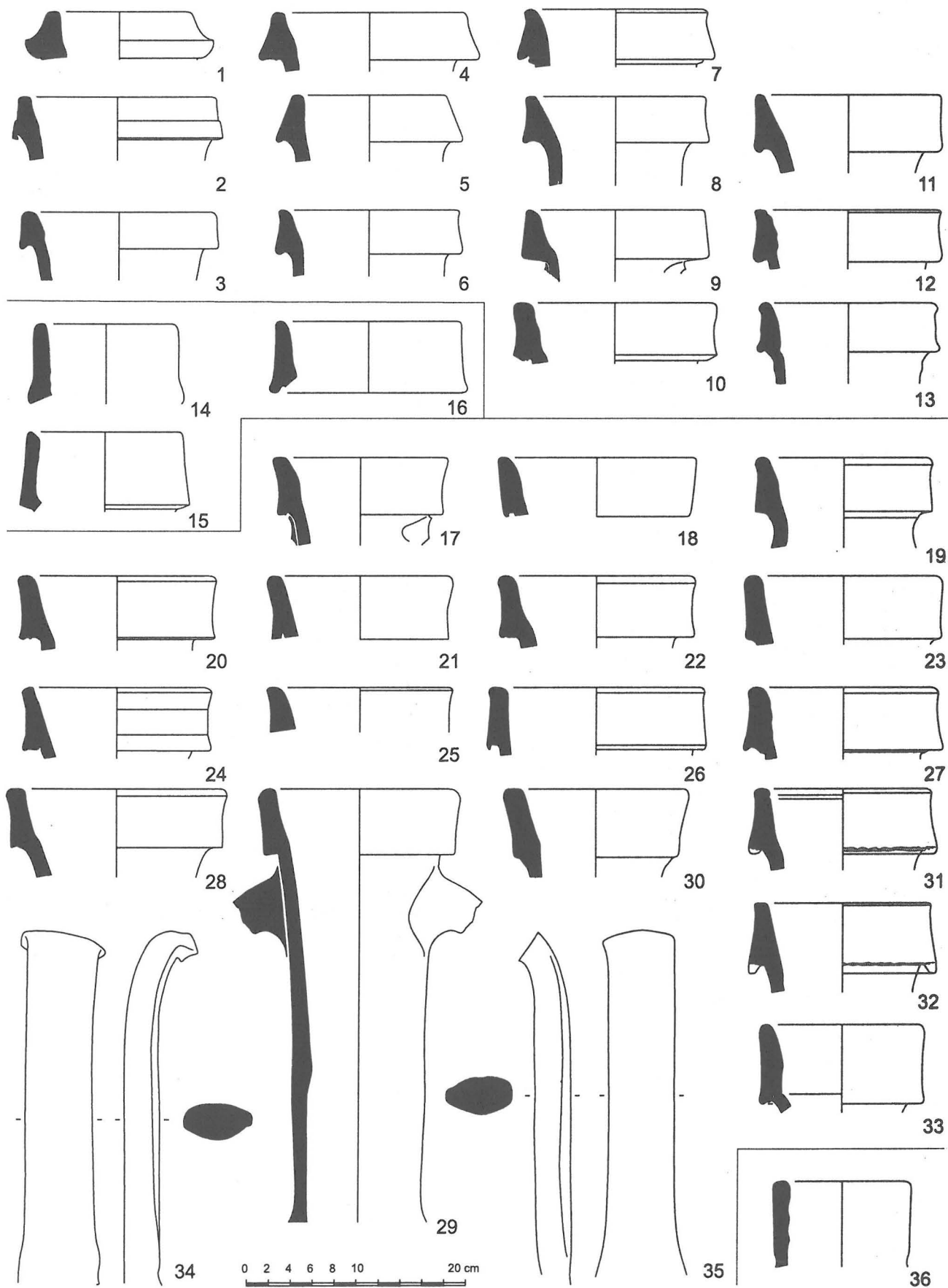
monymes associés à un même type de lèvre, évoquent un lot rigoureusement contemporain. L'association Dr. 1A-1C, attestée, par exemple sur l'épave de la Cavalière, datée par la numismatique aux alentours de 100 av. J.-C., s'inscrit dans une fourchette chronologique située à cheval entre le dernier quart du II^e s. av. J.-C. et la première décennie du siècle suivant. La présence de quelques lèvres gréco-italiques tardives marque vraisemblablement la limite supérieure de l'horizon, contemporaine de la disparition du type dans les années 130-120 av. n. è. L'absence de Dr. 1B, bien attestées dans les niveaux ultérieurs, s'accorde pour sa part avec un faciès antérieur aux années 80-70 av. J.-C. Ces éléments de chronologie amènent à reculer d'au moins un demi siècle la datation proposée en 1976 pour le mobilier gaulois de la rue Sainte-Thérèse, considéré comme contemporain de la Conquête césarienne⁶.

Toute autre est la situation rencontrée dans les niveaux supérieurs de l'occupation gauloise sous-jacents aux constructions romaines. On note désormais l'absence d'amphores gréco-italiques "classiques". Moins nombreuses, les Dr. 1 anciennes, accompagnées de quelques formes de transition, y sont toujours présentes en quantités non négligeables : 13 lèvres, caractérisées, il est vrai, par un profil plus vertical, mesurant pour cinq d'entre elles de 5,2 à 5,5 cm (Fig. 9, n^{os} 1-13). Quoiqu'il en soit, ce sont désormais les Dr. 1B qui prédominent clairement, avec 16 individus identifiables (Fig. 9, n^{os} 17-35). Ce dernier type est également majoritaire dans le mobilier issu des fouilles de P. Courbin, qui provient essentiellement des couches superficielles de l'habitat (Fig. 10). De même, les Dr. 1B constituent le principal type républicain représenté sur les autres chantiers chartains de la place des Halles, du Parvis de la Cathédrale et de Fourmestaux (Fig. 11). Les Dr. 1C, moitié moins nombreuses que dans l'horizon précédent, confortent leur valeur de type de transition à la charnière du II^e et I^{er} s. av. J.-C. (Fig. 9, n^{os} 14-16).

Fondée sur une courte majorité statistique, cette inversion de faciès est encore plus flagrante si l'on considère l'état de conservation des tessons : sur une dizaine de lèvres attribuables sans équivoque au type Dr. 1A ou gréco-italique de transition, neuf se distinguent par des cassures émoussées et des surfaces très érodées parfois recouvertes de concrétions, signe tangible d'une circulation prolongée à l'air libre. Leur fort

5 S'il est vrai que certaines d'entre elles se rapprochent de cette limite (notamment Fig. 5, n^o 14, HL = 5,2 cm, ou 34, HL = 5,35 cm), l'existence de lèvres au profil identique à Agen (jusqu'à 5,4 cm de hauteur !), associées à des amphores Dr. 1A datées par marque consulaire de la fin du II^e s. av. J.-C. (Fig. 7), souligne la pertinence du critère retenu par A. Tchernia en 1986.

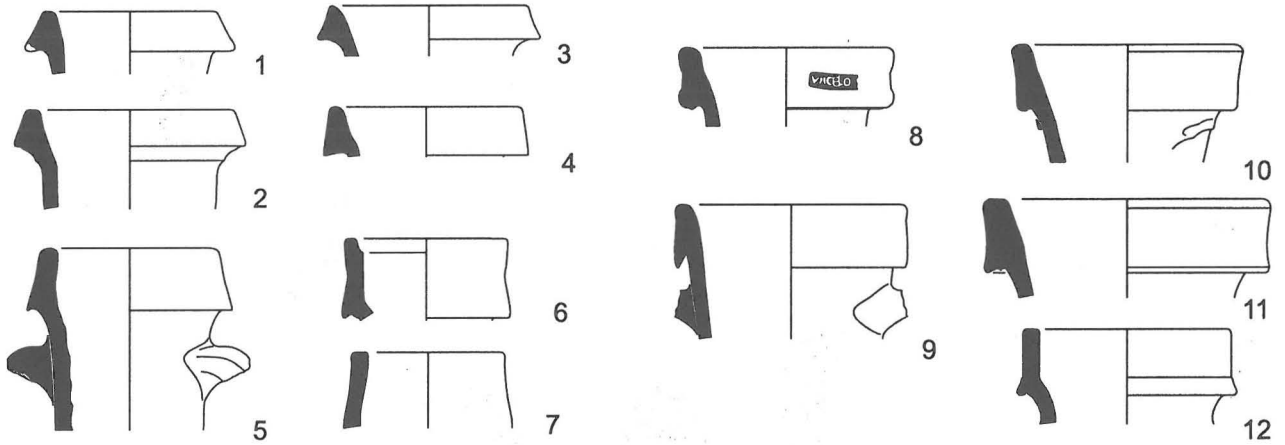
6 Cette nouvelle proposition s'accorde également avec la présence, dans la couche 132, de trois monnaies de potin (deux carnutes, un turon), dont la chronologie fondée sur des schémas numismatiques aujourd'hui dépassés n'avait pas peu contribué à cette datation basse.



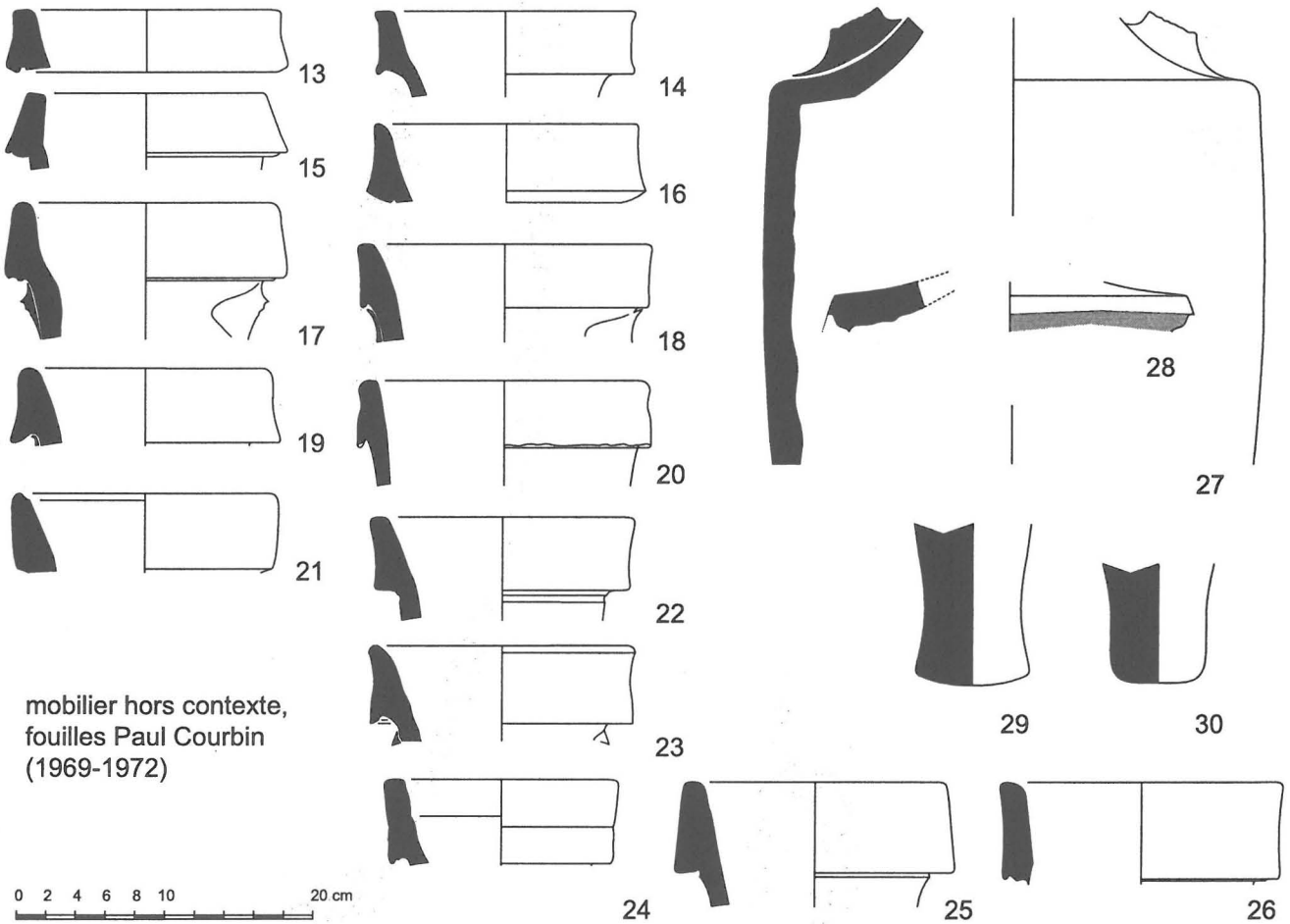
Dessins : P. Chauve (Maison de l'Archéologie, Chartres)

Figure 9 - Chartres, rue Sainte-Thérèse. Amphores de l'horizon B, tous contextes.

VIN ITALIQUE EN PAYS CARNUTE



mobilier hors contexte (1975-1976)



mobilier hors contexte,
fouilles Paul Courbin
(1969-1972)

Dessins : P. Chauve (Maison de l'Archéologie, Chartres)

Figure 10 - Chartres, rue Sainte-Thérèse. Amphores hors contexte et fouilles P. Courbin.

degré d'usure tranche nettement avec les autres lèvres issues du même niveau qui présentent des cassures fraîches attestant du court laps de temps écoulé avant leur enfouissement. L'explication de ce phénomène nous est fournie, en dernier recours, par un recollage établi entre les niveaux profonds (couche 132) et niveaux les plus superficiels (couche 3), qui trahit la remontée résiduelle de matériaux plus anciens. Il devient évident que contrairement au précédent,

l'horizon B ne saurait être considéré comme un faciès de consommation strictement contemporain, et encore moins comme la preuve d'une cohabitation de ces différentes variantes jusqu'au milieu du 1^{er} s. av. n. è. Cette dimension taphonomique, qui affecte la plupart des grands ensembles stratigraphiques d'*Albintimilium*, Nages, Latte, Lyon, du Titelberg ou de Bâle, s'impose donc en préalable à toute analyse typométrique objective.

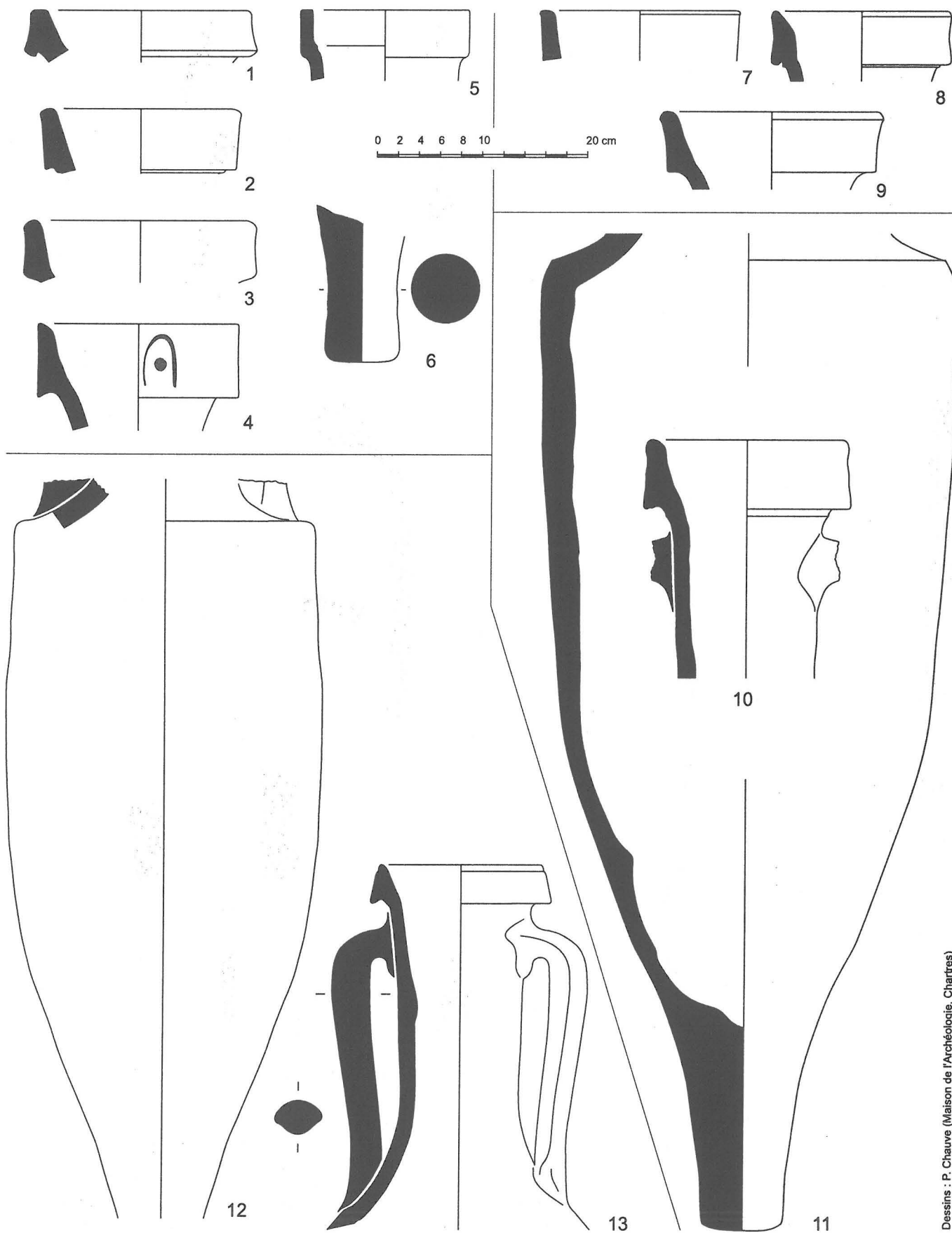
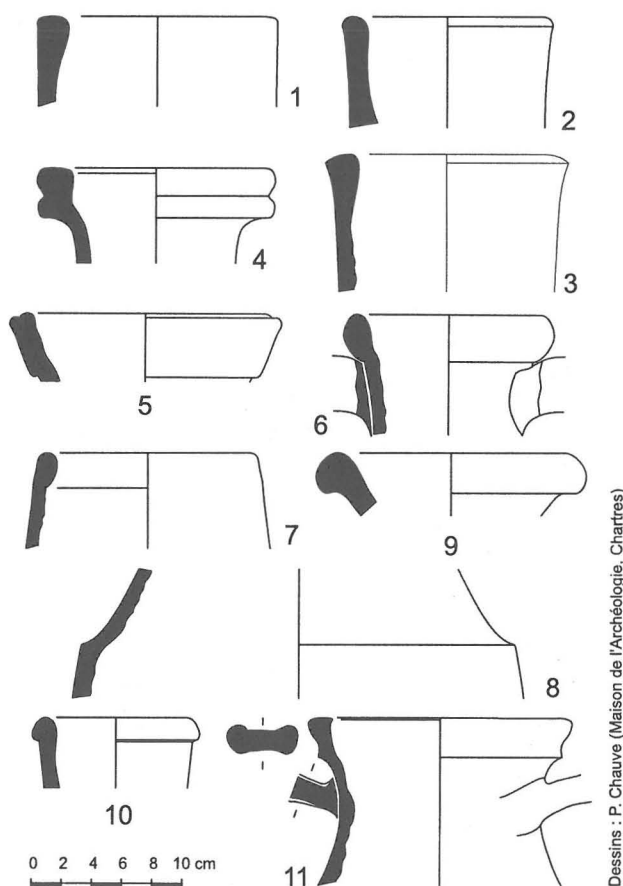


Figure 11 - Amphores Dressel 1 provenant de divers sites chartrains : 1-6. Rue de Fourmestraux ; 7-9. Parvis de la Cathédrale ; 10-11. Place des Halles ; 12-13. Collections anciennes, Musée des Beaux-Arts de Chartres.

Dessins : P. Chauve (Maison de l'Archéologie, Chartres)



Dessins : P. Chauve (Maison de l'Archéologie, Chartres)

Figure 12 - Amphores augustéennes provenant de divers sites chartrains.

Tarraconnaise : 1-3. Pascual, 4. Oberaden 74 ;
 Bétique : 5. Haltern 70, 6. Dressel 20A.
 Lyon : 7-8. Dressel 2-4, 9. Dressel 9 *similis* ;
 Marseille : 10. Dressel 2-4, 11. Gauloise 2.

Ces éléments mis à part, l'échantillon formé par l'horizon B peut être considéré comme globalement caractéristique du second tiers du 1^{er} s. av. n. è. : la prédominance des Dr. 1B dans les schémas d'importation du 1^{er} s. s'observe en effet sur la plupart des lots d'épaves ou les tombes aristocratiques postérieurs aux années 70 av. J.-C., dans les niveaux d'Alésia, de Gergovie, de la Chaussée-Tirancourt, de Lyon, de Saintes, de Paris ou de Carthage contemporains de la Conquête. La présence de quelques Dr. 1A et 1C, dans la mesure où il ne s'agit pas uniquement d'apports résiduels, établit peut-être la liaison avec la phase précédente. La limite inférieure de cet horizon réside dans la présence d'une lèvre d'amphore de Tarraconnaise de type léétanien ou Pascual 1, absent des sites terrestres avant les années 50 av. n. è. (Fig. 9, n° 36).

Ce phénomène de résidualité, d'autant plus aigu que les niveaux concernés sont récents, est encore mieux perceptible après le changement d'ère. En particulier dans la partie orientale du chantier de la rue Sainte-Thérèse, sur le site du Parvis de la Cathédrale ou de la place des Halles, où les Dr. 1 issues des couches superficielles sont fréquemment associées à d'autres

types d'amphores : amphores vinaires Pascual 1 de Tarraconnaise, amphores italiques et lyonnaises, Gauloise 2 de Marseille, amphore à *defrutum* de Bétique Haltern 70, amphores à *garum* Dr. 7-11 de Bétique ou Dr. 9 *similis* de Lyon, variantes anciennes d'amphores à huile Dr. 20 de Bétique (Fig. 12). Majoritaires à partir des années 30-20 av. J.-C., ces nouveaux conteneurs témoignent du lien de continuité unissant les dernières importations de vin italique et l'intrusion rapide de nouveaux modes alimentaires. Associée à ces mêmes produits, la présence d'amphores républicaines dans la plupart des contextes du 1^{er} s. apr. J.-C., soit bien après l'arrêt de leur commercialisation, induit un diachronisme qui éclaire *a posteriori* la part d'amphores résiduelles incluse dans les niveaux antérieurs.

ORIGINES, ESTAMPILLES ET MARQUES PEINTES

L'identification des produits représentés au sein de l'échantillon relève d'une démarche empirique, puisque exclusivement fondée sur des critères visuels. Il est néanmoins possible d'isoler sans risque d'erreur certaines productions particulièrement caractéristiques, issues des officines étrusques d'Albinia ou de Cosa, ou des régions volcaniques du sud de l'Italie. Le premier groupe se distingue par un type de pâte reconnaissable à sa couleur "lie-de-vin" ponctuée de concrétions algaires blanchâtres. Apparenté au précédent, le second groupe possède des caractéristiques propres au groupe de Sestius, ce que confirme son association avec un timbre anépigraphé sur lèvre en forme d'autel (Fig. 13, n° 3), symbole fréquemment associé à la marque de fabrique des *Sestii* (Lyding-Will 1987, 188 n° A79)⁷. D'autres pâtes sableuses, ponctuées d'innombrables inclusions volcaniques, se rattachent enfin sans équivoque au groupe campanien dit d'*Eumachius*.

En attendant un éventuel recours à des analyses physico-chimiques, la seule conclusion que l'on peut tirer de ces quelques identifications concerne l'étonnante variété des produits représentés sur les sites chartrains. Cette remarque vaut en particulier pour le matériel de la couche 132, où la diversité des pâtes tranche avec l'homogénéité des dépôts. Autre observation importante, les mêmes productions se retrouvent en quantités à peu près équilibrées dans les deux horizons. Cette situation tend à conforter une évidence, déjà soulignée par la présence de divers morphotypes de bords sur certains sites de production : à savoir que l'origine des produits intervient peu dans une évolution morphologique visiblement alignée, au-delà des inévitables retards et exceptions imposés par l'ampleur de la production, sur une tendance typologique commune à bon nombre d'ateliers de la côte tyrrhénienne.

Cinq autres timbres épigraphes ont été recueillis sur la fouille de la rue Sainte-Thérèse. La présence déjà signalée de deux timbres homonymes au sein du même horizon, apposés sur une forme de lèvre identique, relève d'une rare coïncidence (Fig. 13, n°s 1-2). La même marque AJA (D ou C rétrograde) se retrouve,

7 Une estampille SE (pour *Sestius* ?) signalée par P. Courbin (1978b, 17 non retrouvée), renvoie peut-être à la même origine.

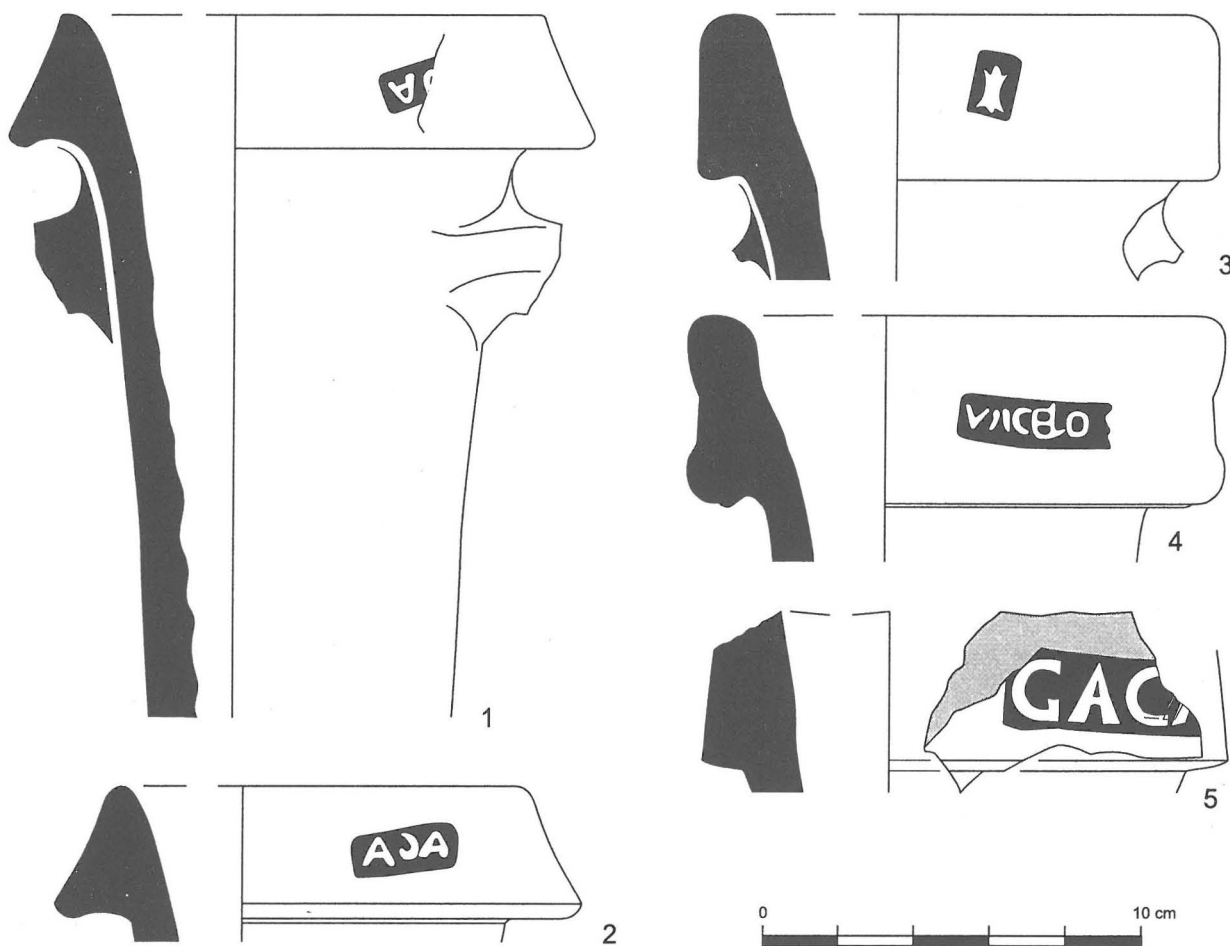


Figure 13 - Chartres, rue Sainte-Thérèse, estampilles.

associée à un même profil de lèvre, en deux exemplaires à Roanne, de même qu'à Bibracte et à Essalois (Lavendhomme et Guichard 1997, p. 135, n^{os} 1-2). La marque NICEPO[R] (sur lèvre, rétrograde : Fig. 13, n^o 4) est attestée à Montedoro, en Italie, ainsi qu'à Rodez (Dausse et Gruat 1991, n^o 39). La marque GACA[R] (Fig. 13, n^o 5), inédite à notre connaissance, figure comme la précédente parmi l'abondant

corpus d'estampilles établi sur les sites de Bourgogne (renseignement F. Olmer, à paraître). Une dernière estampille sur lèvre, ORP (rétrograde, non reproduite), ne bénéficie apparemment d'aucun parallèle connu (Courbin 1978b, 16-17).

Rappelons, enfin, la découverte de marques peintes (*tituli picti*) relevées sur trois fragments de cols différents (Fig. 14). Toutes trois comportent la même lettre

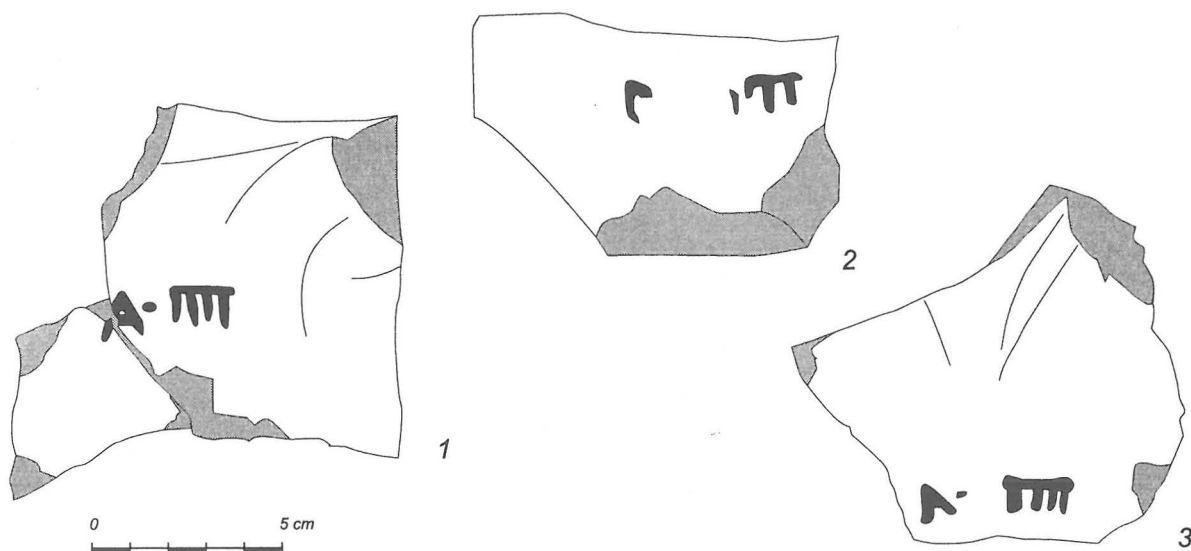


Figure 14 - Chartres, rue Sainte-Thérèse, marques peintes.

Dessins : P. Chauve (Maison de l'Archéologie, Chartres)

Dessins : P. Chauve (Maison de l'Archéologie, Chartres)

A suivie du chiffre III ou IIII, indication relative au contenu de l'amphore et plus précisément à l'âge du cru : la mention *a(nnorum) trium* ou *quattuor* désigne des vins âgés de trois à quatre ans lors de leur conditionnement, délai qui semble s'accorder avec des produits d'une certaine qualité (Tchernia 1986, p. 29).

CONCLUSIONS

L'étude des amphores républicaines de Chartres, dont le nombre dépasse de loin les estimations les plus optimistes réalisées jusqu'à présent pour toute l'Île-de-France, est porteuse de plusieurs enseignements.

Dans une région longtemps tenue à l'écart d'un phénomène d'importation *a priori* limité à quelques régions, voire quelques sites privilégiés, on mesure d'abord le saut quantitatif induit par la fouille restreinte de quelques mètres carrés sur le seul site de la rue Sainte-Thérèse. L'exemple est loin d'être isolé, comme en témoigne la redécouverte récente de plusieurs centaines de tessons d'amphores au fond d'un puits situé sous le Sénat de Paris, soit presque l'équivalent, en termes de poids, du mobilier de la rue Sainte-Thérèse (Poux *et alii* 1999). De telles concentrations se retrouvent sur d'autres sites de Gaule septentrionale où les quantités d'amphores livrées par des ensembles à première vue identiques peuvent varier de quelques grammes à plusieurs centaines de kilos (Poux 1997). Le cas déjà évoqué des dépôts de Paule ou de Fontenay-le-Comte, constitués de plusieurs centaines d'amphores surgies au cœur de régions reculées, alors que les découvertes antérieures ne dépassaient pas la poignée d'individus (Laubenheimer, à paraître). Dans la plupart des cas, cette répartition n'est pas aléatoire, mais obéit à une série de processus pouvant inclure diverses opérations de tri, de regroupement et d'enfouissement des amphores après consommation. Il devient dès lors évident que les cartes de répartition que l'on peut établir restent tributaires de ces phénomènes de concentration propres à remettre en cause d'un jour à l'autre les données quantitatives inhérentes à telle région ou à tel site.

Une autre caractéristique du courant d'importation révélé par le matériel chartrain tient à sa précocité, qui ne constitue plus en soi une nouveauté (Hénon 1995 ; Olmer *et alii* 1996 ; Poux 1998) : sur le seul plan régional, la présence aujourd'hui avérée de gréco-italiques à Vaires-sur-Marne, Nanterre, Varrennes-sur-Seine, Meulan-les-Mureaux ou dans la vallée de l'Aisne (Hénon 1995) témoigne de l'ancienneté d'un commerce amorcé dès le milieu du II^e s. av. J.-C. Plus intéressantes sont les conséquences qu'implique le "vieillessement" d'une chronologie longtemps arrimée, à Chartres comme ailleurs, aux années de la Conquête césarienne : au fil des études statistiques se profile en effet un net déséquilibre en faveur des types représentatifs de la phase la plus ancienne du phénomène. Cet écart se traduit en particulier par la sous-représentation des Dr. 1B, tant sur les sites chartrains que sur la plupart des sites de Gaule septentrionale, que les effectifs spectaculaires livrés par certains lots d'épaves ont longtemps contribué à occulter. Si l'on admet la validité de l'évolution typologique réaffirmée au chapitre précédent, ce rapport pourrait refléter une chute

rapide des importations, vraisemblablement amorcée bien avant la Conquête, soit dès les années 80 av. J.-C. En l'absence de comptages systématiques, la multiplication des références antérieures à cette date laisse d'ores et déjà entrevoir un très fort pic d'importation à la charnière des II^e et I^{er} s. av. n. è.

Ces nouvelles données amènent à s'interroger sur la "révolution culturelle" qu'a pu constituer l'irruption du vin importé dans les modes de vie indigènes, qui semble atteindre simultanément jusqu'aux régions les plus reculées de Gaule occidentale (Fig. 1). Si le regroupement des produits importés sur certains sites privilégiés relève à l'évidence d'un phénomène d'accumulation des biens de prestige, leur mode de déposition participe parfois d'une tout autre dimension, vraisemblablement liée au service du vin et aux rituels qui l'entourent (Poux 1999). Des recherches en cours consacrées à ce phénomène propre aux dernières sociétés de l'Age du Fer, s'attachent à montrer à quel point son environnement politique, mais aussi religieux, constituent une donnée essentielle du problème.

L'exemple de Chartres est significatif des interrogations que peut soulever l'étude taphonomique détaillée d'un lot d'amphores sortant manifestement, ne serait-ce que par son ampleur, de l'ordinaire. D'abord considéré comme un simple dépotoir domestique, le mobilier de la rue Sainte-Thérèse conjugue plusieurs caractéristiques rarement réunies en contexte d'habitat. Cette assertion vaut en particulier pour une quarantaine d'amphores issues de l'horizon A, qui relèvent selon toute évidence d'un dépôt primaire : lié aux niveaux les plus anciens de l'occupation gauloise, ce matériel se distingue par son excellent état de conservation et sa cohérence spatiale, soulignée par l'association taphonomique de deux timbres et de trois marques peintes absolument identiques. Ce sentiment d'homogénéité s'accorde avec un faciès de consommation très limité dans le temps, suivi d'un enfouissement immédiat d'une partie des débris. Si rien ne permet d'affirmer que le bris des récipients a suivi directement leur ouverture, la brièveté de l'opération s'accorde parfaitement avec la consommation synchrone de grandes quantités de vin, destinées à une communauté nombreuse.

Plus énigmatique est la part prédominante prise par certaines parties de récipients au sein du mobilier de la rue Sainte-Thérèse, constitué de plus d'une centaine de cols désolidarisés et amassés en ce point précis du site. Si elle ne saurait être fortuite, cette situation peut résulter de plusieurs facteurs. La dissociation des panses ou des cols en vue de leur réutilisation, comme conteneurs, citernes ou vides sanitaires pour les premiers, comme canalisations ou tuyères pour les seconds, représente une première possibilité (Laubenheimer 1990, p. 54-56). Outre qu'elle ne bénéficie d'aucun indice archéologique concret, cette hypothèse apparaît néanmoins peu vraisemblable eu égard au très court laps de temps écoulé entre le bris des amphores et leur enfouissement.

Une autre piste réside dans les pratiques de tri mises en évidence dans certains contextes très particuliers de Gaule interne (Lyon, Tournus, Bâle), qui participent d'un autre phénomène : la séparation des cols renvoie ici à un mode particulier d'ouverture des récipients par décolletage, observés pour la première fois sur le site

lyonnais du Verbe-Incarné (Picon et Génin 1989). Les cols soumis à un tel traitement se distinguent par plusieurs points d'impact liés à l'utilisation d'un outil tranchant, que l'on retrouve sur le matériel chartrain. Ce "sabrage" systématique, qui ne possède aucune justification pratique⁸, correspond selon toute vraisemblance à un mode de consommation spécifique. Sans forcément souscrire à l'hypothèse avancée par J. Metzler (Metzler *et alii* 1991), d'un sacrifice symbolique des amphores à coups d'épée, cette opération visait peut-être plus simplement à faciliter l'accès au contenu (à l'aide de *simpula* ou de récipients individuels), ce qui peut se concevoir dans le cadre d'une consommation collective et ritualisée.

Cette observation, ainsi que d'autres indices de destruction volontaire ou de crémation observés sur de nombreux tessons, pourraient paraître anodins s'ils n'avaient été observés à de multiples reprises dans des contextes clairement extérieurs à la sphère domestique. Les exemples de plus en plus nombreux d'amphores décollées, bouchons dans les cols, jetées dans des puits, amassées dans des fossés ou épanchées sur le sol de certains sanctuaires, souvent associées à des restes humains ou animaux, voire à des armes mutilées ou à d'autres dépôts particuliers, dessinent une nouvelle réalité que ne contredit pas la présence régulière des mêmes produits dans de simples dépotoirs. Or, leur analyse détaillée révèle un mode de traitement identique, observé depuis longtemps sur certains dépôts métalliques ou osseux, exposés à diverses opérations de bris systématique, de purification et d'enfouissement. Au reste, le débitage systématique et la crémation des amphores équivaut en tout point à certaines pratiques déjà observées sur les offrandes funéraires (Metzler *et alii* 1991). La multiplication des cas recensés dans toute la Gaule, qu'il n'appartient pas ici de développer, témoigne d'une communauté de pratiques étroitement liées au service du vin et à sa dimension irrationnelle (Poux 1999).

Le lot de la rue Sainte-Thérèse, qui n'est pas sans évoquer par certains traits ces grands ensembles fossoyés comblés de centaines de tessons d'amphores connus dans la vallée du Rhône, dans le centre de la France ou dans le Toulousain (Picon et Génin 1989 ; Nin 1994 ; Boudet 1997), s'inscrit-il dans ce même contexte général de regroupement et de déposition volontaire de reliefs liés à une consommation collective ? Cet exemple n'échappe certes pas, contrairement à d'autres dépôts dont le caractère rituel ne fait

aucun doute, à une certaine ambiguïté. La conjonction des indices recueillis rue Sainte-Thérèse s'assortit pourtant d'un autre détail archéologique non dénué d'importance : à savoir que leur emplacement coïncide avec l'édification, quelques décennies plus tard, d'une construction monumentale et vraisemblablement publique interprétée dès les années 1960 comme un *forum*, qui a pu recouvrir un espace communautaire plus ancien.

Il n'est pas inutile de rappeler que les Carnutes comptent parmi les rares peuples ayant choisi de faire figurer le thème de l'amphore sur leurs légendes monétaires, parti pris qu'ils partagent avec leurs voisins Meldes et le peuple arverne (Fig. 15). La réalité archéologique rejoint ici une évidence iconographique dont la portée ne saurait être sous-estimée : à l'instar d'autres symboles de la numismatique celtique, l'image du vin exprimée à travers son contenant prend ici valeur d'emblème politico-économique, mais aussi religieux (Laubenheimer 1990, p. 75 ; Duval 1982). Or, ce point n'est pas sans importance dans une cité notoirement élevée par les sources au titre de centre "consacré" des peuples de la Gaule, point de convergence du clergé druidique selon César (*B.G.* VI, 1-7). Sans surestimer la nature très partielle des observations qui en découlent⁹, on peut donc affirmer que la présence désormais avérée de vin italique au cœur du territoire carnute constitue un apport non négligeable à notre compréhension des usages de boire dans la Gaule des derniers temps de l'Indépendance dont l'étude ne fait que débiter.

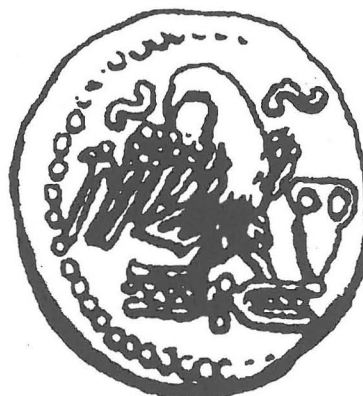
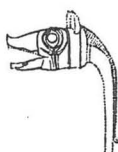


Figure 15 - Revers de monnaie carnute à l'aigle et à l'amphore (LT 6329).



8 Munies d'un bouchon en bois ou en liège, parfois doublé d'une couche de pouzzolane, l'ouverture des amphores ne devait pas constituer un obstacle insurmontable, la forme du col pouvant par ailleurs faciliter l'écoulement du contenu.

9 Les éléments de réflexion présentés ici n'ont bien entendu valeur que d'exemple général, dont on se gardera de tirer la moindre conclusion archéologique à l'échelle locale : rappelons, pour parer à toute ambiguïté, la solide mise en garde d'A. Ferdière (1989), sur les diverses tentatives visant à localiser à Chartres ou en d'autres points du département, le lieu de réunion druidique.

BIBLIOGRAPHIE

- Baudoux 1996** : J. Baudoux, *Les amphores du Nord-Est de la Gaule*, DAF 52, Paris, 1996.
- Boudet 1997** : R. Boudet, *Rituels celtes d'Aquitaine*, Archéologie Aujourd'hui, Paris, 1997.
- Brunet 1985** : Ph. BRUNET, Chartres (28), dans *La civilisation gauloise en pays Carnutes*, catalogue d'exposition, Châteaudun, 1985, p. 64-69.
- Charlin et alii 1978** : G. Charlin, J.-M. Gassend, R. Lequément, L'épave antique de la baie de Cavalière (Le Lavandou, Var), dans *Archaeonautica* 2, 1978, p. 9-94.
- Courbin 1974 a et b** : P. COURBIN, Chartres 1970, rapport scientifique ; Chartres 1971, rapport scientifique, dans *Bulletin de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir*, 54, Chronique 5, 1974, p. 13-20.
- Courbin 1978 a et b** : P. COURBIN, Rapport scientifique de la fouille des Archives départementales à Chartres en 1972 ; Rapport de synthèse des fouilles effectuées rue Sainte-Thérèse à Chartres en de 1969 à 1972, dans *Bulletin de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir*, 71, 1978, p. 6-11 et p. 12-17.
- Dausse et Gruat 1991** : L. Dausse et Ph. Gruat, Estampilles et inscriptions peintes sur amphores vinaires Dressel 1 trouvées à Rodez, dans *Cahiers d'Archéologie Aveyronnaise*, 5, 1991, p. 66-77.
- Dessen et alii 1976** : Ph. DESSEN, S. LECUYER, H. LEMBEZAT *et alii*, Présence gauloise dans le sol de Chartres, dans *Archéologia*, 98, 1976, p. 61-65.
- Duval 1982** : P.-M. Duval, Observations sur la mythologie celtique : les sources numismatiques, dans *Etudes Celtiques*, 1982, p. 93-105.
- Ferdière 1989** : A. Ferdière, Le "lieu consacré" des druides chez les Carnutes : mythes et réalités, dans *Les Viereckschanzen et les enceintes quadrangulaires en Europe celtique. Actes du colloque de Chateaudun (1985)*, Paris 1989, p. 145-160.
- Gateau 1990** : F. Gateau, Amphores importées durant le II^e s. av. J.-C. dans trois habitats de Provence occidentale : Entremont, Le Baou-Roux, Saint-Blaise, dans *Documents d'Archéologie Méridionale*, 13, 1990, p. 163-183.
- Gruat et alii 1991** : Ph. Gruat *et alii*, Aux origines de Rodez (Aveyron) : les fouilles de la caserne Rauch, dans *Aquitania*, IX, 1991, p. 60-104.
- Hénon 1995** : B. Henon, Les amphores dans la vallée de l'Aisne à La Tène finale, dans *Revue Archéologique de Picardie*, 1/2, 1995, p. 149-186.
- Laubenheimer 1990** : F. Laubenheimer, *Le temps des amphores en Gaule : vin, huiles et sauces*, Paris, 1990.
- Laubenheimer 1992** : F. Laubenheimer, Emballages perdus, objets trouvés : les amphores, dans *Les fouilles du Parking de la Mairie à Besançon*, catalogue d'exposition, Besançon, 1992, p. 188-212.
- Lavendhomme et Guichard 1997** : M.-O. Lavendhomme, V. Guichard, *Rodumna (Roanne, Loire), le village gaulois*, DAF 62, Paris, 1997.
- Metzler 1995** : J. Metzler, *Das treverische Oppidum auf dem Titelberg*, Dossiers d'Archéologie du Musée National d'Histoire et d'Art III, Luxembourg, 1995.
- Metzler et alii 1991** ; J. Metzler *et alii* : *Clémency et les tombes de l'aristocratie en Gaule Belgique*, Dossiers d'Archéologie du Musée National d'Histoire et d'Art I, Luxembourg, 1991.
- Nin 1994** : N. Nin, L'opération Sextius-Mirabeau : les recherches archéologiques réalisées sur le terrain Coq, dans *Impressions du Musée Granet*, 6, 1991, p. 30-35.
- Olmer et alii 1996** : F. Olmer, C.-A. Paratte, Th. Luginbhül, Un dépotoir d'amphores du 2^e s. av. J.-C. à Bibracte, dans *Revue Archéologique de l'Est*, 46, 1996, p. 295-317.
- Picon et Génin 1989** : M. Picon, M. GENIN, Les amphores, dans C. GOUDINEAU (dir.), *Aux origines de Lyon*, DARA 2, Lyon 1989, p. 50-55.
- Poux 1997** : M. Poux, Les amphores de Bâle-Gasfabrik : approche taphonomique, dans *Annuaire de la Société Suisse de Préhistoire et d'Archéologie*, 80, 1997, p. 147-172.
- Poux 1998** : M. Poux, Les amphores et la chronologie des sites balois : nouvelles données, dans *La céramique précoce en Gaule Belgique et dans les régions voisines : de la poterie gauloise à la céramique gallo-romaine. Actes du colloque d'Arras (1996)*, Arras 1998.
- Poux 1999** : M. Poux, Festins sacrés et ivresse collective en Gaule Celtique : traces littéraires, perspectives archéologiques, dans *Rites et espace en pays celte et méditerranéen : étude comparée à partir du village d'Acy-Romance. Actes du colloque de Rome (1997)* (sous presse).
- Poux et alii 1999** : M. Poux (avec la collaboration de B. Boulestin, D. Busson, Th. Lejars, Chr. Riquier-Bouclet et S. Robin), *Puits funéraire d'époque gauloise à Paris. Une tombe d'auxiliaire républicain aux origines de Lutèce* (sous presse).
- Sanmarti-Grego 1992** : E. Sanmarti-Grego, Nouvelles données sur la chronologie du camp de Renieblas V à Numance, dans *Documents d'Archéologie Méridionale*, 15, 1992, p. 417-430.
- Tchernia 1986** : A. Tchernia, *Le vin de l'Italie romaine*, Rome, 1986.
- Will 1987-1** ; E. Lyding-Will : The Roman Amphoras, dans Mc. CANN *et alii* : *The Roman Port and Fishery of Cosa*, Princeton University Press, 1987, p. 170-220.

* *
*

DISCUSSION

Président de séance : R. DELAGE

Luc LONG : Tu as montré une lèvre incomplète, marquée GAC, et je me demande s'il ne s'agit pas plutôt d'une Lamb. 2 ?

Matthieu POUX : Il ne s'agit pas, à première vue, d'une pâte adriatique. La remarque porte-t-elle sur la forme de la lèvre ou sur l'estampille ?

Luc LONG : L'estampille, mais aussi la forme de la lèvre.

Matthieu POUX : De mémoire, sa forme et ses caractéristiques de pâte ne dénotent pas par rapport au reste de l'échantillon, attribuable aux ateliers de la côte tyrrhénienne.

Luc LONG : Il est parfois difficile d'identifier une pâte italique ...

Matthieu POUX : Oui, ce sera à vérifier, mais je pense pas qu'il s'agisse d'une pâte typique des Lamb. 2, comme on en connaît ailleurs en Ile-de-France, sur d'autres sites comme Nanterre ...

Alain CHARTRAIN : Vu mon nom, je ne peux qu'intervenir, d'autant que je suis un ancien fouilleur de Chartres. Si je résume un peu rapidement, pour ces niveaux découverts par P. Courbin et fouillés ensuite par une autre équipe, vous venez totalement de déterminer leur caractère laténien, ce qui avait toujours été contesté à l'époque ; vous les placez vers 100 av. J.-C., c'est bien cela ?

Matthieu POUX : Oui, tout à fait. Pour la datation, nous sommes passés un peu rapidement : la datation avait été placée à l'époque aux alentours de la Conquête, alors qu'il est évident que les amphores reflètent une phase d'importation relativement longue, dont le début pourrait se situer vers 130/120, jusqu'à la disparition des Dressel 1, comme on l'a vu hier, dans la seconde moitié du 1^{er} s. av. J.-C. Ce qui fait effectivement reculer la chronologie d'au moins cinquante ans.

Alain CHARTRAIN : Je voudrais juste ajouter deux remarques. J'ai l'impression qu'à la suite de l'étude lyonnaise, il y a peut-être un effet de mode un peu dangereux qui se développe : est-ce que le bris des amphores, la séparation entre les panses, les culots et la partie supérieure ne correspond pas, simplement, à un bris naturel, technique ? Ne déduit-on pas un peu trop vite une habitude du banquet gaulois où on sabrerait à tire-larigo des amphores ? Peut-être faudrait-il se méfier et disposer de preuves techniques de coups particuliers, de fractures particulières. Si on laisse tomber une Dressel 1, on voit tout de suite où elle va se casser et il n'est pas obligatoire que la panse explose.

Ma deuxième remarque concerne les cartes. Il me semble que ce type d'amphores est très représenté en territoire biturige ; dans les tombes aristocratiques publiées par Ferdière et Villard, il y en a pas mal ; sur Bourges, beaucoup, de même qu'à Orléans dans le secteur de La Charpenterie ... N'ont-elles pas été étudiées ?

Matthieu POUX : La carte en couleur présentée aujourd'hui ne concerne que la Gaule septentrionale et n'intègre pas les données du sud de la Loire. Dans les sépultures bituriges, on a essentiellement des Pascual 1, sauf dans quelques cas, comme la tombe de Dun-sur-Aron, qui a livré quelques Dressel 1. Il est évident que d'importantes concentrations restent à étudier, notamment à Orléans, Bourges ou ailleurs. Il y a certainement des compléments à apporter, qui font l'objet de plusieurs travaux menés dans le cadre du groupe de recherches dirigé par F. Laubenheimer.

Par rapport à la seconde remarque, concernant les indices de décolletage. En l'occurrence, l'élément le plus significatif ne réside pas tant dans les traces que dans la sélection manifeste appliquée aux différentes parties. Quant aux traces de coups, l'affirmation s'appuie sur plusieurs études détaillées réalisées à Bâle, au Verbe-Incarné et dans d'autres "fossés à amphores" de type lyonnais, où figurent des traces semblables, également identiques à celles relevées en contexte funéraire. Il y a des choses tout à fait flagrantes : le bris "naturel" de l'amphore se fait d'une certaine manière et on a, en général, des cassures très usées, parce que l'émiettement de récipients aussi solides que les Dressel 1 prend du temps. Ce n'est pas le cas ici, où les tessons très bien conservés présentent parfois de nettes traces d'impact. Volontairement, je n'ai pas prononcé le terme de banquet : disons simplement qu'il est intéressant de souligner ce genre d'indices quand ils existent. Il y a effectivement un effet de mode mais ce n'est peut-être pas sans raison. Ce type de traces se retrouvent de plus en plus régulièrement, dès lors qu'on a des concentrations inhabituelles d'amphores Dressel 1, des lots massifs consommés en un laps de temps assez court. Pour l'instant, on ne peut pas en tirer de conclusions, bien entendu, mais disons que c'est une piste à suivre.

Philippe BARRAL : Une remarque sur les amphores sabrées et non débouchées : à Verdun-sur-le-Doubs, on a des séries assez comparables du point de vue de la fragmentation et on a plusieurs cols dont les bouchons étaient encore en place.

Matthieu POUX : Là, c'est clair !

* *
*